



PREFET DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL

SAINT-DENIS, le 24 JAN 2018

ARRETE n° 18.107  
enregistré le :

**portant accord pour l'augmentation de capital de la Société d'Habitations à Loyers  
Modérés de la Réunion**

LE PREFET DE LA REUNION,  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment son article R.422-1,

Vu le décret du 29 juin 2017 portant nomination de Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN en qualité de Préfet de la région Réunion,

Vu l'arrêté du 22 mars 2006 portant renouvellement de l'agrément de la société anonyme d'habitations à loyer modéré SHLMR

Vu le pacte des actionnaires constituant l'actionnaire de référence modifié le 28 juillet 2017

Vu l'extrait du CA de la SHLMR du 06 octobre 2017

Vu la demande du 12 octobre 2017 adressée par la SHLMR à la Préfecture de la Région Réunion

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SHLMR du 10 novembre 2017

Vu l'avis de Monsieur le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement, et sur sa proposition

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Est autorisé, au titre de la législation sur les habitations à loyer modéré, l'augmentation de capital de 2 500 026 € euros par l'émission de 80 646 actions nouvelles de 31 euros chacune, évoquée au procès-verbal du conseil d'administration de la SHLMR du 06 octobre 2017 et adoptée en tant que première résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2017, ayant entraîné la rédaction suivante des statuts :

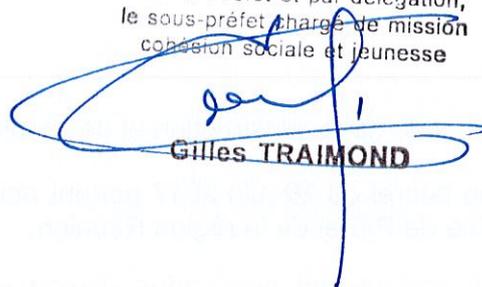
« Le capital social de la société s'élève à 6 624 049€, il est divisé en 213 679 actions nominatives de 31 euros chacune, entièrement libérées ».

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
le sous-préfet chargé de mission  
cohésion sociale et jeunesse



Gilles TRAIMOND